



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 4 juillet 2022

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 22-B29 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

Créations d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs et techniques

Dans la perspective des avancements 2022 des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer :

- 4 postes de caporaux-chef
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Afin de conserver des effectifs constants, les suppressions d'emplois destinées à compenser les créations correspondantes, telles que détaillées ci-dessus, seront proposées lors de la prochaine réunion du comité technique.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2022 (chapitre 012, article 64) et suivants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ensemble des créations de postes telles que détaillées ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY